

Règlement du concours 2023

Mon projet en 180 secondes !

Objet

Pep's in Champagne renouvelle le concours « Mon projet en 180 secondes ! ».

Pour y participer, les entrepreneurs et futurs entrepreneurs pourront candidater grâce au formulaire d'inscription en ligne, disponible sur www.epernay-agglo.fr et sur les pages Facebook [@pepsinchampagne](https://www.facebook.com/pepsinchampagne) et [@epernayagglochampagne](https://www.facebook.com/epernayagglochampagne).

Les candidats sélectionnés seront invités le mercredi 8 février 2023 dans les locaux de Pep's in Champagne, à venir présenter oralement leur projet en 3 minutes et tenter de convaincre les membres du jury.

Le jury sera composé de professionnels de la création et de l'accompagnement d'entreprises, de partenaires, d'entrepreneurs et de membres de l'équipe de Pep's in Champagne.

Le concours se clôturera par la remise des prix aux 4 lauréats (voir détail des prix ci-dessous).

Organisateur



Epernay Agglo Champagne - Pep's in Champagne

40, place Bernard-Stasi - 51200 Epernay

www.epernay-agglo.fr / peps@epernay-agglo.fr / 03 26 32 24 30

N.B. : Epernay Agglo Champagne se réserve le droit d'écourter, modifier, proroger ou annuler tout ou partie du présent concours, si les circonstances l'exigent et sa responsabilité ne saurait être engagée.

Conditions de participation

Ce concours est entièrement gratuit. Il s'adresse aux entreprises de moins de 6 ans et à de futurs porteurs de projet. Tout participant au concours doit avoir atteint l'âge de 18 ans au moment de son inscription.

Les éventuels frais inhérents à la présentation des dossiers de candidature (frais de constitution de dossier, frais de déplacement, etc.) sont à la charge des candidats. Aucun remboursement ne pourra être exigé.

Pour concourir, les entreprises et porteurs de projet devront répondre aux questions posées dans le dossier de candidature (formulaire d'inscription en ligne : 5 lignes maximum pour chaque réponse) puis l'envoyer en ligne pour examen par le jury.

Pour avoir accès au dossier de candidature, ainsi qu'au présent règlement, rendez-vous sur www.epernay-agglo.fr ou sur les 2 pages Facebook d'Epernay Agglo Champagne : [@epernayagglochampagne](https://www.facebook.com/epernayagglochampagne) et [@pepsinchampagne](https://www.facebook.com/pepsinchampagne).

Le dossier de candidature devra être rempli en intégralité et comporter obligatoirement les informations demandées. Le dépôt du dossier de candidature sera réalisé, via l'envoi du formulaire en ligne dûment complété, avant le **dimanche 22 janvier 2023 à 18h**.

Toute personne déposant sa candidature reconnaît avoir lu et accepté le présent règlement.

Calendrier

- Dimanche 22 janvier 2023 à 18h : date de clôture des réceptions de dossiers de candidature ;
- Sélection des dossiers reçus
- Mercredi 8 février 2023 dans les locaux de Pep's in Champagne ou par visio en fonction des conditions et protocoles sanitaires en vigueur :
 - 14h : audition des candidats sélectionnés
 - 15h30 : remise des prix aux 4 lauréats

Sélection des candidats

Pep's in Champagne, avec les membres du jury, effectuera la sélection des candidats du concours de pitch sur la base des dossiers complets reçus.

Les candidats sélectionnés recevront un email de confirmation de leur sélection, début février 2023, et leur précisant les conditions/modalités de tenue du jury pour le concours de pitch du mercredi 8 février 2023.

Présentation pour le concours de pitch

Les candidats sélectionnés présenteront leur projet devant le jury le mercredi 8 février 2023 à partir de 14h dans les locaux de Pep's in Champagne ou par visio en fonction des conditions et protocoles sanitaires en vigueur.

Chaque candidat aura droit à 3 minutes maximum et pourra utiliser un support powerpoint. A l'issue de cette présentation, les membres du jury interrogeront le candidat pendant une durée de 5 minutes maximum. Les membres de jury se baseront exclusivement sur la présentation du candidat pour faire leur choix.

Le jury sera composé de professionnels de la création et de l'accompagnement d'entreprises, de partenaires, d'entrepreneurs et de membres de l'équipe de Pep's in Champagne.

Le jury délibèrera à l'issue de toutes les auditions, indiquera le nom des gagnants et procédera à la remise des prix le même jour à 15h30.

Les décisions du jury sont réputées souveraines et ne pourront faire l'objet de recours ou de contestation.

Dotation des prix

Le jury décernera 4 prix, avec les dotations suivantes :

	1 ^e prix	2 ^e prix	3 ^e prix	Prix coup de cœur
Pep's in Champagne	4 mois de mise à disposition gratuite d'un bureau chez Pep's (bureau attribué en fonction de l'occupation des espaces), avec accès aux services et prestations forfaitaires inclus (valable sur 6 mois)	3 mois de mise à disposition gratuite d'un bureau chez Pep's (bureau attribué en fonction de l'occupation des espaces), avec accès aux services et prestations forfaitaires inclus (valable sur 6 mois)	1 forfait de 20 places ½ journées en bureau partagé (valable sur 6 mois)	1 forfait de 10 places ½ journées en bureau partagé (valable sur 6 mois)
ACCEE	Accompagnement au pilotage de l'entreprise sur 3 mois (1 RDV mensuel de 2 à 3h)	1 RDV de 2 à 3h de conseils en pilotage d'entreprise	1h de coaching en pilotage d'entreprise	
AG2R La Mondiale	Un audit de protection sociale personnalisé			
BNP PARIBAS	Les frais de gestion de comptes professionnels pendant 6 mois comprenant : Carte Business, accès Internet, sécurité des moyens de paiement, exonération des commissions de mouvements valeur 180€ / an.			
CCI Marne	1 CCI Market (132€) : étude de marché d'implantation	RDV Conseil (85€)		
BPALC	Chèque cadeau d'une valeur de 400 euros, conditionné à l'ouverture d'un compte professionnel à la BPALC adossée à la mise en place d'une convention Rythméo. Ouverture de compte soumise à accord de la BPALC, chèque cadeau directement crédité sur le compte professionnel ouvert.			
KPMG	4h de conseils pour assister à l'établissement d'un prévisionnel d'activité (valeur 600€ HT)	2h de conseils sur la création d'entreprise : statuts social/ structure juridique (valeur 300€ HT)	Goodies KPMG (valeur 50€)	Goodies KPMG (valeur 25€)

Les lots gagnés ne pourront être ni remboursés, ni échangés, ni faire l'objet d'une contrepartie pécuniaire. Les organisateurs se réservent le droit de remplacer le ou les lots par un/d'autres lots de la même valeur sans que cela ne puisse donner lieu à une quelconque réclamation.

Droits à l'image

Par la participation au concours, les candidats sélectionnés à la présentation du 8 février 2023 autorisent Pep's in Champagne ou un tiers (photographes, journalistes...) mandaté par Pep's in Champagne à les photographier et les filmer dans le cadre de leur présentation.

Ils acceptent l'utilisation et l'exploitation non commerciale de ces images dans le cadre d'une communication interne et externe de Pep's in Champagne, d'un partage d'information notamment sur le site internet d'Epernay Agglo Champagne, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur.

Cette autorisation reste valable sans limitation de durée, ni de territoire.

Les légendes accompagnant la diffusion des photographies ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée des candidats.

En conséquence de quoi, les candidats renoncent expressément à se prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de Pep's in Champagne qui trouverait son origine dans l'exploitation des images dans le cadre précité.

Données à caractère personnel collectées

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent règlement seront utilisées par l'organisateur pour les nécessités d'organisation du concours et d'attribution des gains.

Les données personnelles collectées et traitées dans le cadre du règlement concours seront traitées conformément à la réglementation en vigueur dont la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite Informatique et Libertés. Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données à caractère personnel les concernant.

